

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N° 2024-18
Orientations budgétaires 2025

Le vingt-huit novembre deux-mille-vingt-quatre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni (en présentiel et en visioconférence), sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du quinze novembre deux-mille-vingt-quatre.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Charlotte GARSAULT – Graine Centre-Val de Loire
Marine COLOMBEY – Direction régionale OFB	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Yves DEMOUY – DRAAF	Valérie BOUCHAUD-VIOLEAU – URCPPIE
Anne-Marie THOMAS – Comcom Grand Chambord	Coralie FEILLAULT – CCI régionale
Christophe POUPAT – Office National des Forêts	Aude BOURON – Fédération régionale des chasseurs
Benjamin VIRELY – ARB Centre-Val de Loire	Julien PROSPER – Fédération régionale de pêche
Michel PREVOST – Cen Centre-Val de Loire	

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire	Johnny CARTIER – DREAL Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire
Alexandrine GAGNAIRE – ARB Centre-Val de Loire	Hélène MARCHISET – Fédération des Maisons de Loire
Alan MEHEUST – ARB Centre-Val de Loire	Lucile FILIPIAK – FNE Centre-Val de Loire
Ella LEROY – ARB Centre-Val de Loire	Jean-Claude BROSSIER – CESER

POUVOIRS

Aucun

15 administrateurs présents, 15 votants.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements environnementaux,
environnementale,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, modifiés par arrêté préfectoral n°22.038 en date du 15 avril 2022,

Considérant

La présentation des orientations budgétaires pour 2025,

Décide à l'unanimité

d'approuver les orientations budgétaires pour 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

Le Président de séance



Monsieur Jean-François BRIDET

Orientations budgétaires 2025

Le BP 2025 sera élaboré sur la base des actions envisagées au titre de la feuille de route annuelle, telle que débattue en séance du 28 nov. 2024, et sera soumis au vote du CA en mars 2025.

Les ressources 2025 de l'ARB seront conformes aux statuts avec les dotations statutaires du Conseil régional et de l'OFB, représentant un total de 565 k€/an, ainsi que la mise à disposition gratuite du poste de Cécile Le Meunier (50 000 €/an), responsable administrative et financière.

S'ajoutent à ces ressources statutaires les moyens suivants liés à des projets d'animation territoriale et faisant l'objet de conventions spécifiques :

- La subvention de l'AELB pour le poste d'animation territoriale sur les milieux aquatiques (convention CERCAT) : montant annuel de 36 500 € ;
- Le versement initialement prévu fin 2024 concernant l'animation territoriale des Solutions fondées sur la Nature dans le cadre du Life ARTISAN devrait finalement intervenir début 2025 (montant de 60 367 €). A noter que cette animation territoriale prendra fin le 31/08/2025 et que le solde sera versé à la fin du Life en 2028 (45 768 €) ;
- Les subventions concernant l'expérimentation d'animation des acteurs économiques, de l'OFB (0 € en 2025) et de la direction de l'économie de la Région 15 000 € (2^{ème} acompte année 1 + 1^{er} acompte année 2) ;
- Les subventions de l'Europe, de la Région et de l'OFB pour le poste de cheffe de projet Zone test agricole dans le cadre du projet Life Biodiv'France dont l'ARB est bénéficiaire associé. Un versement de 96 429 € est prévu en 2025.
- Le versement du solde du Fonds Vert (70% = 45 815 €) concernant la 1^{ère} année du renfort sur l'animation territoriale biodiversité. Nous restons en attente de la réponse pour la demande de subvention de la seconde année, déposée début juillet (le montant de l'acompte correspondant a cependant été intégré dans le prévisionnel = 19 635 €) ;

Concernant les ressources humaines, cette simulation comporte également la poursuite de l'alternance d'Ella Leroy jusqu'au 31/08/2025 (salaire + dépenses pédagogiques), ainsi que le principe d'une nouvelle alternance en septembre 2025 (à valider en fonction des possibilités financières).

Le résultat 2024 de l'ARB, une fois les comptes de gestion et compte administratif validés, sera également intégré au budget 2025.

Voici ci-dessous la simulation budgétaire 2025 établie au 28 nov. 2024 (simplifiée sans opérations d'ordre), avec pour repère le réalisé en 2021-2022-2023, et la prévision d'atterrissage 2024. Ces 1ers éléments chiffrés seront affinés pour la préparation du BP, compte à compte et à partir du résultat effectif 2024.

Dépenses d'investissement						
N° de compte	Libellé classe de compte	Réalisé	Réalisé	Réalisé	atterrissage	BP
		2021	2022	2023	2024	2025
16	Emprunts et dettes assimilées	888 €	0 €	9 727 €	0 €	0 €
20	Immobilisation incorporelles	52 423 €	11 310 €	0 €	- €	0 €
21	Immobilisation corporelles	4 345 €	9 287 €	21 609 €	10 712 €	5 000 €
TOTAL		57 656 €	20 597 €	31 336 €	10 712 €	5 000 €
Dépenses de fonctionnement						
N° de compte	Libellé classe de compte	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision atterrissage	Simulation BP
		2021	2022	2023	2024	2025
60	Achats	26 337 €	19 418 €	12 296 €	3 700 €	4 800 €
61	Services extérieurs	197 749 €	170 278 €	81 680 €	111 137 €	88 710 €
62	Autres services extérieurs	57 502 €	88 585 €	90 502 €	78 420 €	71 750 €
63	Impôts, taxes et versements...	50 183 €	37 579 €	23 896 €	6 300 €	7 660 €
64	Rémunération du personnel	300 665 €	409 275 €	449 244 €	523 460 €	641 550 €
22	Dépenses imprévues	0 €	0 €		0 €	0 €
65	Autres charges courantes	4 €	2 €	1 €	2 760 €	2 760 €
TOTAL		632 440 €	725 137 €	657 619 €	725 777 €	817 230 €
Recettes						
N° de compte	Libellé classe de compte	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision atterrissage	Simulation BP
		2021	2022	2023	2024	2025
74	Subventions d'exploitation	560 000 €	641 441 €	674 688 €	704 976 €	838 746 €
75	Autres produits	91 073 €	112 545 €	69 948 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL		651 073 €	753 986 €	744 636 €	710 976 €	844 746 €
Rappel total dépenses F+I		690 096 €	745 734 €	688 955 €	736 489 €	822 230 €
Résultat		Résultat 2021	Résultat 2022	Résultat 2023	Prévision 2024	Simulation 2025
		-39 023 €	8 252 €	55 681 €	-25 513 €	22 516 €